



Solde de tout compte et avance sur commission

Par **Allayce**, le **30/10/2010** à **18:33**

Bonjour,

Je viens de mettre fin à ma période d'essai dans une entreprise d'énergies renouvelables. Je suis entrée en poste le 1er septembre et j'ai terminé le 29 octobre. En allant chercher mon solde de tout compte je réalise qu'ils m'ont retenu le salaire de 1500€ brute du mois de septembre et du coup qu'ils ne m'ont payé que les CP et la note de frais. Je suis en avance sur commission mais je crois savoir qu'une avance sur commission ne peut pas se récupérer sur un solde de tout compte et surtout qu'ils ne peuvent pas me verser un salaire inférieur à mon minimum garanti. Pouvez-vous me donner une réponse légale à leur apporter je dois y retourner mardi pour récupérer mon dû !

Cordialement.